



DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE SOISSONS
CANTON DE VIC-SUR-AISNE

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2017

| | |
|--|--|
| <p><u>Date de convocation :</u> 04 avril 2017</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 04 avril 2017</p> <p><u>Nombre de membres :</u> En exercice : 8 Présents : 8 Votants : 8 Pouvoirs : 0</p> | <p>L'an deux mille dix-sept, le quatre mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre ERBS, Maire.</p> <p><u>Etaient présents :</u> <i>Mesdames</i> JEANMINGIN Ludivine, WARGNIER Catherine ; DUPUIS Sandra</p> <p><i>Messieurs</i> ERBS Pierre, DUMONT Christophe, DUPREZ Jean, TANTOT Jean-Luc, PASTEUR Max.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Etaient absents excusés :</u> /</p> <p><u>Pouvoirs :</u> /</p> |
|--|--|

Madame Ludivine JEANMINGIN est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal précédent
- SIVOM Ecole
- Aire de retournement
- Comptes Administratifs
- Comptes de Gestion
- Affectation de résultat
- Budgets
- Subventions
- Factures
- PLUI
- Questions diverses

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18h00.

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE.

Le procès-verbal du 04 mars dernier est approuvé à l'unanimité.

Voté à l'unanimité.

OBJET : SIVOM ECOLE.

A l'issue de la dernière réunion, les membres de la Commission SIVOM ont voté contre le budget proposé. En effet, le SIVOM a prévu de répercuter les frais supplémentaires liés aux transports scolaires aux parents d'élèves y compris ceux de Nouvron-Vingré alors qu'ils ne sont pas concernés. La commune de Nouvron-Vingré va continuer en tant que commune rurale de bénéficier du transport scolaire gratuit et dans cette perspective nous devons reprendre le contrat en cours de Madame LICETTE qui est l'accompagnatrice.

OBJET : AIRE DE RETOURNEMENT.

La signature pour l'acquisition du terrain au bout de la rue de la Pissotte va pouvoir intervenir dans les semaines à venir. Le Conseil confirme l'autorisation qu'il avait donnée au Maire dans sa séance du 14 septembre 2013 de signer l'acte de vente aux conditions fixées par la délibération n°2013/09/0022.

Voté à l'unanimité.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET COMMUNE.

Sous la présidence de Monsieur Le Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Compte Administratif 2016 est présenté aux conseillers. Il s'établit ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

| | | DE PENSES | | RECETTES | |
|--|--|-----------|------------|----------|------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | A | 89 878,80 | G | 124 655,85 |
| | Section d'investissement | B | 10 938,72 | H | 6 227,15 |
| | | + | | + | |
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report en section de fonctionnement (002) | C | | I | 39 842,20 |
| | Report en section d'investissement (001) | D | 2 507,08 | J | |
| | | = | | = | |
| TOTAL (réalisations + reports) | | =A+B+C+D | 103 322,40 | =G+H+I+J | 170 725,00 |

| | | | | | |
|--|--|-------|--|-------|--|
| RESTE SA REALISER A REPORTER EN N+1 | Section de fonctionnement | E | | K | |
| | Section d'investissement | F | | L | |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | = E+F | | = K+L | |

| | | | | | |
|--------------------|---------------------------|---------------|------------|---------------|------------|
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | = A+C+E | 89 878,80 | = G+I+K | 164 497,85 |
| | Section d'investissement | = B+D+F | 13 445,80 | = H+J+L | 6 227,15 |
| | TOTAL CUMULE | = A+B+C+D+E+F | 103 322,40 | = G+H+I+J+K+L | 170 725,00 |

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses présentées paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le doyen d'âge fait procéder au vote du Compte Administratif 2016.

Voté à l'unanimité.

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET COMMUNE.

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan

de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

Approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : « Pour » : 8 « Contre » : 0 « Abstention » : 0

OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET COMMUNE.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016, le Conseil Municipal constate que le Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

En Fonctionnement :

| | | |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Résultat de l'exercice : | | + 34 779.05€ |
| Résultat antérieur (002) : | + 39 842.20€ | |
| Résultat cumulé : | | 74 621.25€ |

En Investissement :

| | | |
|----------------------------|-------------|-------------|
| Résultat de l'exercice : | | - 4 711.57€ |
| Résultat antérieur (001) : | - 2 507.08€ | |
| Résultat cumulé (1) : | | |
| Restes à réaliser | | |
| En dépenses (2) : | | 0€ |
| En recettes (3) : | | 0€ |

BESOIN DE FINANCEMENT (1+3+2) : - 7 218.65€

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de Fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'Investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde de la section d'Investissement, donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de Fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'Investissement et d'autre part, en report à nouveau en Fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

| | | | |
|---|-----------|------------|--------|
| Compte 001 – Solde d'exécution négatif reporté : | | 7 218.65€ | (D001) |
| Compte 1068 – Excédent de Fonctionnement capitalisé : | 7 218.65€ | (R1068) | |
| Ligne 002 – Résultat de Fonctionnement reporté : | | 67 402.60€ | (R002) |

Vote : « Pour » : 8 « Contre » : 0 « Abstention » : 0

OBJET : BUDGETS.

Vote des taux des Taxes Directes Locales :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, **décide** de retenir les taux suivants pour l'année 2017 :

- Taux de la taxe d'habitation : **5,64%**
- Taux de la taxe sur le foncier bâti : **6,99%**
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : **17,69%**

Voté à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2017 – Commune :

Le Maire présente le Budget Primitif de la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

| | | FONCTIONNEMENT | |
|---------------------------------------|--|--|--|
| | | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
| VOTE | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET | 161 756,60 | 94 354,00 |
| + | | + | + |
| REPORTS | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT | | |
| | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | | 67 402,60 |
| = | | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | | 161 756,60 | 161 756,60 |
| | | INVESTISSEMENT | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
| VOTE | CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 59 859,40 | 67 078,05 |
| + | | + | + |
| REPORTS | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT | | |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE | 7 218,65 | |
| = | | = | = |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | 67 078,05 | 67 078,05 |
| | | TOTAL | |
| TOTAL DU BUDGET | | 228 834,65 | 228 834,65 |

Vu le débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de Budget Primitif 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** le Budget Primitif 2017.

Voté à l'unanimité.

OBJET : SUBVENTIONS.

Le Conseil Municipal procède à un examen détaillé des demandes de subventions des associations et **décide** l'octroi des subventions suivantes :

| <u>ASSOCIATIONS</u> | <u>MONTANTS</u> |
|--|-----------------|
| Association Promotion des Chemins Verts | 50€ |
| ACS Foot | 50€ |
| Les Restos du Cœur | 50€ |
| Culture Sport Vallée de l'Aisne (CSVA) | 50€ |
| Soissonnais 14-18 | 100€ |
| Pour un sourire | 50€ |
| Prévention Routière | 50€ |
| Association Cantonale Loisirs et Culture | 50€ |
| Secours Populaire | 50€ |
| AMSAM | 50€ |
| St Vincent de Paul | 50€ |
| AFMTéléthon | 50€ |
| AFSEP | 50€ |
| Ligue Française Sclérose | 50€ |
| Fil d'Ariane | 50€ |

Voté à l'unanimité.

OBJET : FACTURES.

Le Conseil autorise le paiement de la somme de 2 388€ TTC conformément au devis proposé par les Atheliers Berthelot en date du 26 mars 2017. Ces travaux concernent la pose de verres imprimés sur les impostes des portails de l'Eglise. L'entreprise sera contactée pour la programmation des travaux.

Voté à l'unanimité.

Il autorise également le paiement de la facture de la Société Couvercelle du 30 novembre 2016 d'un montant de 2 365.60€ TTC. Elle concerne des travaux d'installations de compteur d'eau potable.

Voté à l'unanimité.

Par ailleurs, le Conseil donne son accord pour l'achat d'un désherbeur thermique pour éviter l'utilisation de produits phyto.

Voté à l'unanimité.

OBJET : PLUI.

La Communauté de Communes Rets-En-Valois dispose de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale depuis le 1^{er} janvier 2017. La Commune de Nouvron-Vingré doit faire part de ses orientations dans ce domaine pour permettre à la Communauté de Communes d'élaborer son PLUi.

Le Conseil Municipal décide de reprendre les objectifs que la commune avait fixés pour l'élaboration de sa Carte Communale sous réserve de quelques modifications pour prendre en compte les données actuelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.